

Métropole du Grand Paris

Le 19 décembre 2013, le Sénat puis l'Assemblée nationale ont adopté une version commune du projet de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles. Dès que la loi sera promulguée, l'UCP vous donnera toutes précisions utiles sur ce texte qui est de nature à avoir des conséquences en termes d'organisation des services par les transferts envisagés et de mises à dispositions des personnels.

Dans la mesure où la création de la métropole du Grand Paris est prévue au 1^{er} janvier 2016 et où la mission de préfiguration va bientôt commencer, l'UCP a d'ores-et-déjà demandé et obtenu la mise en place d'un comité de suivi qui lui permettra, comme aux autres organisations syndicales, de participer à la co-construction d'un espace de concertation et de dialogue sur l'ensemble des problématiques.

L'UCP sera vigilante pour promouvoir et préserver les intérêts des personnels concernés.

CHS de la DUCT / DPVI : un simple lieu d'informations !

Parmi les 10 points inscrits à l'ordre du jour du Comité d'hygiène et de sécurité du 6 décembre dernier, **1 seul a été proposé pour avis aux organisations syndicales**. Il s'agit de **la mise à jour du document unique de la DPVI** pour laquelle l'UCP s'est abstenue.

En effet, ce document manque de lisibilité et fait apparaître de nombreuses sources de danger pour les personnels, sans pour autant proposer un calendrier d'actions pour y remédier dans les meilleurs délais.

Parmi les points inscrits pour information, l'UCP est intervenue notamment sur **l'incendie à la mairie du 9^{ème} arrondissement** et **le point d'étape sur les fonctions bâtiment, immobilière et sécurité à la DUCT**.

Après l'incendie, grâce à une forte mobilisation des services et des personnels de la Mairie du 9^{ème} arrondissement, l'aile sud est accessible au public depuis le 3 octobre 2013.

Cet incident a été l'occasion de sensibiliser à nouveau tous les directeur généraux des services (DGS) des mairies aux risques d'incendie et de leur rappeler les obligations en matière d'exercice d'évacuation. Ce rappel a été d'autant plus important qu'une autre alerte à la mairie du 9^{ème} a nécessité une nouvelle évacuation et le recadrage de la société en charge des travaux au moment de ce nouvel incident. **L'UCP, membre du CHS, demande à être informée des résultats de l'enquête en cours.**

L'UCP a rappelé que les cadres techniques des mairies d'arrondissement, conformément aux missions actées au CTP de la DUCT du 9 juin 2010, ont « un rôle essentiel d'interface, de suivi de projets, d'assistance technique et d'aide à la décision, auprès du DGS et du Maire d'arrondissement. Leurs missions s'articulent autour de 3 pôles : patrimoine, espace public et analyse technique de bâtiment ». Ce ne sont pas des maîtres d'ouvrage !

Les cadres techniques regrettent de ne pas avoir été suffisamment associés à la mise en place de la réforme de la fonction bâtiment à la DUCT. Ils demandent à être associés, en amont, à toute réforme les concernant. **Les nombreuses demandes formulées par l'UCP auprès de la direction et de ses instances paritaires pour obtenir un groupe de travail sur l'évolution des missions des cadres techniques en mairie, ont abouti** puisque la constitution de ce groupe a été annoncée lors du CTP de décembre 2013.

Sont envisagées pour le 1^{er} trimestre 2014, deux réunions auxquelles participeront les organisations syndicales représentatives du CTP DUCT/DPVI. Nous ne manquerons pas de vous tenir informés de la suite réservée à ce dossier.

CASVP : L'UCP reçue en audience par le directeur général

Le 18 décembre 2013, une délégation de l'UCP a été reçue par Sylvain MATHIEU, Directeur général du CASVP ; au cours de l'audience, des thèmes essentiels ont été abordés :

- **Primes des personnels** : Bienvenue dans « **le monde insaisissable de l'infiniment petit** » !

Depuis quelques années, nous relevons un déséquilibre entre l'infime progression des primes (souvent moins de 10 € par mois...) et la progression explosive du niveau de technicité, de responsabilités et d'implication professionnelle demandé aux personnels. **L'UCP ne peut accepter que perdure cette situation et demande une augmentation des primes à la hauteur de l'engagement professionnel exigé des agents !**

- **Valorisation des carrières** : L'UCP renouvelle ses demandes !

Vers un débouché en catégorie en A des agents de maîtrise : attente d'une concrétisation !

Jean-Luc VALENTI, agent de maîtrise à l'EHPAD « Julie Siegfried », a, une nouvelle fois, porté la demande de l'UCP tendant à la création d'un débouché dans le corps de chefs d'exploitation pour les plus grands établissements. La Direction générale a annoncé la mise en œuvre d'une cartographie des différents postes susceptibles d'être valorisés en catégorie A.

Plateformes de SAAD : presque une bonne nouvelle !

Depuis l'instauration de 6 plateformes en 2011, l'UCP demande la reconnaissance des fonctions de Responsables de structure. La Direction générale a annoncé la transformation de ces postes d'Assistants Sociaux en Conseillers socio-éducatifs. L'UCP ne peut cependant que regretter le peu de postes ouverts à concours et demande leur augmentation.

Toutefois, si la Direction générale se dit « attentive à la charge de travail » elle n'ajoutera pas, pour l'instant, les personnels supplémentaires demandés par l'UCP. Soit :

- un adjoint dédié pour chaque responsable de SAAD (gestionnaire de 40 à 60 personnels),
- des adjoints administratifs et des assistants sociaux selon l'importance des sites.

Titularisation des agents contractuels : une information nécessaire !

Afin que les agents susceptibles de bénéficier des dispositions de la loi sur la déprécarisation des agents non titulaires puissent prendre leur décision en bonne connaissance de cause,

l'UCP souhaite qu'une évaluation chiffrée de leur situation après titularisation leur soit communiquée sur demande.

- **Fonctionnement des services** : des situations anxiogènes

Gestion des résidences pour personnes âgées : des difficultés croissantes !

Certaines difficultés liées à l'accroissement des difficultés de gestion administrative ont été signalées par des responsables d'établissement. La Direction générale, s'est montrée attentive aux problèmes évoqués et a annoncé que la gestion locative patrimoniale des résidences serait une priorité de l'année 2014.

Regroupements de services, mutualisation : quel avenir pour les agents concernés ?

La Direction générale a amorcé une phase de réflexion sur la mise en place de plateformes assorties d'une professionnalisation des métiers de l'accueil et des travaux, sur le rééquilibrage du travail dans les sections et la mise en place de la gestion électronique des documents (GED).

Les regroupements de services, les mutualisations entre établissements constituent une source d'anxiété pour les agents qui s'interrogent sur leur devenir au sein du service. L'accroissement de la charge de travail qui en résulte, ainsi qu'un sentiment d'instabilité permanente « fragilise » les personnels, et induit un véritable phénomène d'épuisement tant physique que psychologique.

Afin que la finalité de ces changements soit clairement perceptible et que chacun puisse se projeter dans l'avenir d'un service respectueux des usagers et des acteurs publics qui en sont les premiers participants, l'UCP demande que la réorganisation du service s'accompagne :

- **d'une véritable communication auprès des personnels, à tous les niveaux.** En effet, l'information permet à chacun d'avoir une vision d'ensemble de l'évolution du CASVP, de connaître son avenir au sein de son service.
- **d'un accompagnement au changement,** avec la mise en place de formations ciblées et pertinentes.
- **de recrutements supplémentaires** là où les besoins se font sentir, sans attendre que ne soient dépassées les limites du supportable.
- **de la mise en place d'un parcours professionnel qualifiant et d'une amélioration du régime indemnitaire** pour les personnels dont les responsabilités et la charge de travail prennent une nouvelle dimension

L'UCP sera très attentive aux suites qui seront données à ces sujets qu'elle estime essentiels et prioritaires.

Casvp.Syndicat.ucp.unectvp.@paris.fr

Promotions

Lors de la commission administrative paritaire du 10 décembre 2013, un avis favorable a été donné :

- **à la promotion au grade de secrétaires administratifs de classe exceptionnelle de :** Magali FAURE (Cabinet du Maire), William HAMMOU (Conseil de Paris), Annie MAQUART-SALVATICO (DA), Loïc AGNESOD (DAC), Eva BALLEREAU, Evelyne TEBOUL, Jean-Pierre LUBEK, Bruno VILLEMANT, Catherine ASPER et Françoise STRAGLIATI (DASCO), Brigitte LOUANDRE, Chantal MARTINIE, Odile FAUCHES et Isabelle TOURNAIRE (DASES), Isabelle LE STUNFF (DEVE), Brigitte BEAUFORT

(DF), Thierry LENOBLE (DFPE), Paulette LICATA (DICOM), François VIARD (DJS), Patricia HOXHA et Claudine EL-BEZ (DLH), Sylviane MEYDIOT (DPA), Béatrice SANZ et Nicole YANNACOU LIS (DPE), Martine ALLAIN (DPP), Catherine WILD et Patrick COSSERON (DRH), Marie-Claire MARZIN (DSTI), Reda DAOUD BRIKCI, Monique SIMONIAN-SURDEAU et Elisabeth DUPUIS (DU), Patrick VIX, Philippe REGOUBY et Alain TYDENS (DUCT), Gilles POUEYMARIE et Françoise DUBOIS (DVD) et Jamila GUIZANI (SGVP).

- **à la promotion au grade de secrétaires administratifs de classe supérieure de :** Djamila SALAH (Cabinet du Maire), Arnaud LORENZI (Caisse des Ecoles), Frédéric LUCCIONI (Conseil de Paris), Eric MERLE, Sylvie COHAN et Karim BELKACEM, (DA), Elisabeth SARREBOURSE de la GUILLONNIERE, Edith DECK et Patricia DUDKIEWICZ (DAC), Aline MARCELINE-DICKOUM (DAJ), Thierry DARSOULANT, René BRUNET, Thierry LISTOIR, Sylvie BRUAIRE et Eric CRONIER (DASCO), Elisabeth FERNANDEZ, Evelyne de VATHAIRE, Corinne HERVE, Valérie DELLA BELLA, Didier PLANES, Jean-Etienne HAAB, Valérie PRIEUR, Pascale JEMMI et Magali SEJOURNE (DASES), Cécile ALLIOUA et Laurence VERLAC (DDEEES), Rosyane NICOLAS et Marilyn PIN (DEVE), Ginette CAYROL, Nadège BARTHE et Christian LECRIVAIN (DF), Véronique GARNIER, Claire MOLINIE et Jean RAQUIN (DFPE), Jeannine ESCAICH (DICOM), Réda BENGHEZAL et Bernadette FRIAUD (DILT), Eliane EBERHARDT et Sophie GOUGE-RODRIGUEZ (DJS), Nicolas BRUNEAU, Nadine SALOMON et Alain LAMARQUE (DLH), Thierry AUGRAS (DPA), Danielle PERNET, Josiane GIANFRANCESCHI et Patricia RACHEDI (DPE), Alexandra MALARD(DPVI), Virginie DOUARCHE, Thi-Anh-Dao BUI, Marie FOUQUOIRE et Jean-Louis DIECI (DRH), François VITSE (DRH Mis à disposition), Alexandre DOURNIN (DSTI), Catherine BRIAND, Isabelle LANLO, Sandrine SEIGNEMARTIN et Marie-Françoise DEBUCHY (DU), Martine HENRY, Françoise KERGUEN, Michèle PIVRON, Marie-Laure de LABRETOIGNE et Odile BUFFON (DUCT), Christophe VILPELLE, Céline BOYAU, Isabelle PEINOT et Véronique BOSSER FUND (DVD), Evelyne IGONETTI (IIBRBS) et Pascale WARNAN (SGVP).

A toutes et à tous, l'UCP adresse ses plus vives félicitations !

Union des Cadres De Paris

2bis, square Georges Lesage 75012 Paris – Tél. 01.43.47.80.72 – Fax. 01.43.47.81.45